



# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

## ARDEAR CENTRE-VAL DE LOIRE

Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural  
du Centre-Val de Loire.



ARDEAR CENTRE-VAL DE LOIRE  
02 54 43 32 94  
[communication@ardearcentre.org](mailto:communication@ardearcentre.org)

Maison de l'Agriculture Paysanne  
Village de l'Arrou  
87A, route de Château-Renault  
41000 Blois



# SIGLES ET ABRÉVIATIONS

**AAP** : Appel à projet

**ADEAR** : Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

**ARDEAR CVL** : Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural du Centre-Val de Loire

**AITA** : Accompagnement à l'installation - transmission en agriculture

**AP** : Agriculture paysanne

**AG** : Assemblée générale

**AMAP** : Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

**ADEME** : Agence de la transition écologique

**AGE** : Assemblée générale extraordinaire

**CA** : Conseil d'administration

**CASDAR** : Compte d'affectation spéciale développement agricole et rural

**CIAP** : Coopérative d'Installation en agriculture paysanne

**COFIL** : Comité de pilotage

**C2** : Organe décisionnel C2

**DRAAF** : Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

**FADEAR** : Fédération Associative pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

**FDVA** : Fonds pour le développement de la vie associative

**GIEE** : Groupement d'intérêt économique et environnemental

**MFA** : Convention Multifonctionnalité agricole

**MSA** : Mutualité sociale agricole

**InPACT Centre** : Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale en région Centre-Val de Loire

**INRAE** : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

**NIMA** : Non issus du milieu agricole

**OCAPIAT** : Opérateur de Compétences pour la Coopération agricole, Agriculture, Pêche, Industrie agroalimentaire et Territoires

**OF** : Organisme de formation

**RH** : Ressources humaines

**SPC** : Stage Paysan Créatif

**SGS** : Services de certification

**VIVEA** : Fonds d'Assurance Formation des non salarié-es agricole

# TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS .....	2
TABLE DES MATIÈRES .....	3

## **RAPPORT D'ACTIVITÉ ..... 04**

VIE ASSOCIATIVE .....	05
INSTALLATION .....	10
TRANSMISSION .....	15
FORMATION.....	18
CHANGEMENT DE PRATIQUES .....	21
SEMENCES PAYSANNES .....	25
COMMUNICATION - SENSIBILISATION.....	28



# ÉVOLUTION DE L'ÉQUIPE SALARIÉE

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

De nombreux changements ont eu lieu dans l'équipe de l'ARDEAR CVL en 2022, avec le recrutement de trois personnes et le départ définitif de trois personnes : Sont parties pour de nouvelles aventures, **Quitterie Guérin** (Responsable Formation) au mois de mai, **Marine Augé** (coordinatrice de l'ARDEAR CVL) au mois de juin, puis au mois d'août, **Audrey Barrier-Guillot** (Animatrice Technique Semences Paysannes).

Ont rejoint l'équipe régionale au mois de septembre 2022 **Evelyne Bernier**, Coordinatrice Formation et Changements de pratiques, **Hélène Botreau**, Coordinatrice de l'ARDEAR CVL et des actions Installation - Transmission.

**Cécile Kessler**, a assuré les missions de **Johana Bamas** (chargée de communication) pendant son congé maternité à partir du mois de décembre et sera avec nous jusqu'au mois de juin 2023.

**Ombeline Massot** (apprentie animatrice Changements de pratiques) continue de soutenir les ADEAR 28 et 18 en plus de ses missions au sein de l'ARDEAR CVL. **Stéphanie Brisson** assure les missions administratives et comptables.

Des réunions hebdomadaires chaque lundi permettent de faire le point sur les actions et actualités de chacune, la charge de travail et de s'accorder sur les priorités.

En fin d'année, dans le cadre des entretiens annuels, un travail de remise à plat des fiches de poste et de formalisation des missions permet de clarifier et d'actualiser le contenu de chaque poste.



**Hélène** Botreau



**Evelyne** Bernier



**Cécile** Kessler



**Stéphanie** Brisson



**Ombeline** Massot



**Johana** Bamas



**Audrey** Barrier-Guillot



**Quitterie** Guérin



**Marine** Augé

### Journée du 23 novembre 2022

Suite à l'arrivée des deux nouvelles coordinatrices en septembre 2022, une journée de mutualisation a été animée par Marion, administratrice ARDEAR CVL, avec les salarié-e-s ARDEAR - ADEAR - CIAP CVL - Conf' et quelques administrateur.ice.s, afin d'échanger sur le rôle attendu des coordinatrices et les modalités de coopération à instaurer. Outre la cohésion d'équipe qui en a suivi, des actions ont été définies et mises en place (commission RH, catalogue mensuel des formations...).

# ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE

Depuis la dernière AG, le conseil d'administration est composé des représentants suivants :

Collège	Structure	Nom	Prénom
1	ADDEAR 41	Yveline	Vénier
		Marianne	Hémon
	ADEAR 37	Marion	Fauré
		Quentin	Trotignon
		Daniel	Girard
		Emilie	Callu
	ADEARI	Aliocha	Sapelkine
		Neil	Chatelain
	ADDEAR 18	Sandie	Floquet
		Raphaël	Trigano
	ADEAR 45	Yorick	Dufour
		Sylvain	Colmet Daage
		Marie-Agnès	Fouchez
	ADEAR 28	Amandine	Dupuy
Gilles		Menou	
2	CIAP CVL	Marie-Agnès	Fouchez
2	Conf Centre	Gilles	Menou

Jusqu'à début 2022, la vie de l'association a été rythmée par des **CA mensuels** et des **réunions de Bureau** autant que de besoin (environ 2 fois par mois). Néanmoins ce fonctionnement a été remis en question et plusieurs constats ont abouti à une nouvelle proposition de gouvernance :

- Le CA était peu investi, avait du mal à prendre des décisions, avec peu de participation.
- Un Bureau de 4 personnes qui étaient très investies et débordées et avaient exprimé des limites dans la gestion et notamment dans le suivi des salarié-e-s.
- La place des salarié-e-s, de plus en plus compétent-e-s avec beaucoup de missions, mais sans consultation dans les processus de décision entraînait une perte d'information ou des décisions difficiles à mettre en œuvre.
- Au premier semestre, la situation RH de l'ARDEAR CVL était difficile, avec la sortie de 3 salariées de l'équipe ARDEAR CVL (sur 5 salariées).

Une proposition a été travaillée le 4 avril 2022 par des administrateur-ice-s et salarié-e-s pour mettre en place un organe opérationnel avec la présence de tous les départements (ce qui n'était pas le cas dans l'ancien Bureau). Cet organe de gouvernance nommé C2 proposait la représentation suivante : deux représentant-e-s par départements dont un-e salarié-e et une réunion mensuelle, en visio. **Le CA se réunit 3 fois** par an avec un

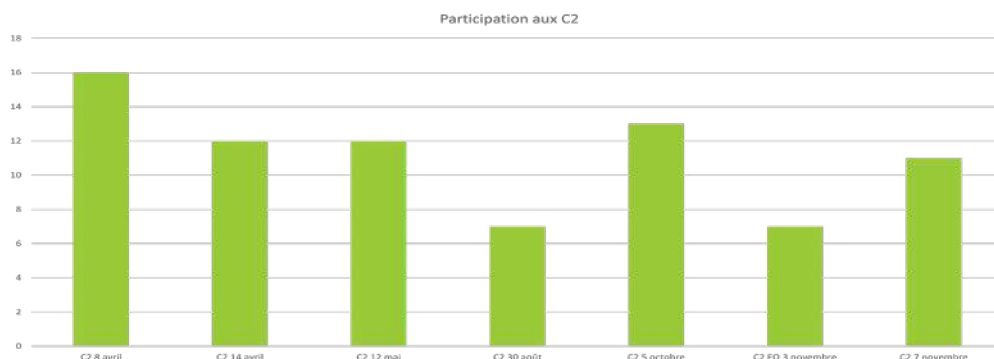
mandat de vision stratégique plutôt qu'opérationnel.

**Le CA s'est réuni 4 fois.** 3 fois au premier trimestre avant l'instauration du C2 en AG d'avril et AGE de mai et une fois en décembre.

**Les commissions de travail** permettent de traiter des sujets de manière plus approfondie et de préparer les décisions du CA. Seules 2 commissions se sont réunies cette année : **la commission communication** (3 fois) et **la commission finances** (1 fois). En effet **la commission formation** a été créée au CA du 12 décembre, et la **commission Installation - Transmission** n'a pas pu se réunir en 2022.

# EXPÉRIMENTATION DU C2

Le C2 s'est réuni 7 fois en 2022, avec une participation élevée :



Mis à jour : 22 juin 2022

## MEMBRES DU C2

6 CO-PRÉSIDENTES ÉLU-ES LORS DU CA DU 9 JUIN 2022

- Amandine Dupuy** (ADEAR 28): amandinedupuy07@gmail.com, 06 19 45 25 32
- Yveline Venier** (ADEAR 41): lo-chaumierenyv@orange.fr, 06 30 64 02 47
- Marie-Agnès Fouchez** (ADEAR 45): marie.agnes.fouchez@wanadoo.fr, 06 76 45 22 12
- Sandie Floquet** (ADEAR 18): s.floquet@hotmail.fr, 06 71 08 77 11
- Marion Faure** (ADEAR 37): marionfaureperso@gmail.com, 06 59 17 21 15
- Sylvain Gourbault** (ADEAR 18): sylvaingourbault@gmail.com, 06 87 89 66 60

Les sujets abordés sont principalement des sujets opérationnels tel que défini dans la mission du C2 (RH, finances, activités).

Répartition des sujets



### LES SALARIÉS ARDEAR INVITÉS

<b>Stéphanie Brisson</b> Responsable administratif & comptable stephanie.brisson@cvp-cv.fr 02 54 43 32 94	<b>Johana Barnas</b> Chargée de communication johana.barnas@ardearcentre.org 02 54 43 32 94	<b>Coordination formation</b> 02 54 43 32 94	<b>Coordination de réseaux</b> 02 54 43 32 94

### LES SALARIÉS ADEAR INVITÉS

<b>Ninon Kratchkovsky</b> Animatrice Installation - Transmission instal.trans@ardear28.org 07 69 10 53 19	<b>Paul Frogier</b> Animateur Changement de pratiques paul.frogier@ardear37.org 09 66 89 52 16	<b>Anne Robert</b> Animatrice Changement de pratiques - Transmission, Relocalisation agniarobert@ardear41.org 02 54 56 00 71	<b>Romain Couderc</b> Animateur Installation - Transmission romain.couderc@ardear45.org 07 62 30 80 22	<b>Alocha Sappelline</b> Animateur Installation - Transmission instal.transmission@ardear18.fr 07 84 79 22 92	<b>Claire Guillenet</b> Animatrice Changement de pratiques - Relocalisation agriculture paysanne @ardear16.fr 02 34 40 91 57



# PARTENARIATS

Concernant les sources de financements de l'ARDEAR CVL et les partenariats financiers, rappelons que 40% des produits de l'ARDEAR CVL en 2022 se composent de subventions publiques. Les principaux partenaires financiers sont le **Conseil Régional** (5 conventions : Installation, Transmission, **MFA**, **CAP'asso**, **AVOS ID 45**), le **DRAAF** (1 : GIEE37, l'ARDEAR CVL ne touchant pas d'enveloppe sur la convention Installation). De nombreuses conventions (notamment de Franceagrimer) sont arrivées à échéance au 31 décembre 2021, expliquant le plus faible nombre de conventions avec des partenaires publics cette année, et dans une certaine mesure le déficit budgétaire, expliqué dans le rapport financier.

En termes de dossiers déposés en 2022, deux demandes ont été formulées dans le cadre de l'appel à projet Innovation du Conseil Régional. L'un sur la création d'un observatoire des changements climatiques (refusé) et l'autre sur la Maison des Semences Paysannes (accepté), qui concerne donc l'année 2023. Un dossier sur l'attractivité des métiers avait été déposé début 2022 avec InPACT Centre et a aussi été refusé. L'absence de coordination sur une longue période n'a pas permis de développer la recherche de financements. Néanmoins, des salarié-e-s ADEAR ont pris le relais, sur le dossier Innovation «observatoire des changements climatiques».

En tant que **membre du réseau InPACT Centre**, l'ARDEAR CVL travaille en étroite collaboration avec les autres structures partenaires et noue également des partenariats variés sur selon les thématiques et projets (acteurs de l'installation, semences paysannes, ...) avec des acteurs locaux, nationaux et d'autres régions.

De nombreux contacts au niveau politique ont été préparés et initiés par l'ARDEAR CVL au niveau régional, pour traiter notamment des questions de cadres de financements, qui avec la refonte de la stratégie agricole ont évolué, et sur lesquels nous étions en attente de précisions afin de sécuriser les financements 2023.

Par ailleurs, la volonté du Conseil régional de pouvoir traiter avec une tête de réseau sur la plupart des conventions, y compris sur les conventions bilatérales telles que les CAP'Asso renforce le travail salarié, ce qui est une composante à prendre en compte pour l'année 2023.

# INSTALLATION VOLET ÉMERGENCE

## FORMATION DE L'IDÉE AU PROJET

Un des temps spécifiques collectifs que nous proposons dans la phase d'émergence est la formation de l'Idée au Projet, **financée par le service Formation du Conseil Régional** depuis 2020.

Nous avons réalisé **5 sessions** dans les départements 37, 41, 45 et 36. **Deux sessions** ont été réalisées dans le 45 pour répondre aux demandes de porteur-euse-s de projet.

Dans le département 18, les thématiques et les dates étaient arrêtées, les porteur.euse.s de projet avaient été identifié-es et le matériel de communication et diffusion était préparé mais le salarié responsable de la formation a été en arrêt maladie juste avant le début de la formation en septembre, pour plusieurs mois.

Dans le département 28, la session était totalement planifiée (dates, visites, réservation des premières salles, planification des interventions) mais n'a pas été maintenue par manque d'inscription de porteur-euse-s de projet. Un temps de travail important a été consacré par la salariée référente pour identifier des personnes intéressées, via nos différents prescripteurs. Cependant beaucoup n'étaient pas disponibles pour participer à la session prévue (faible mobilité, encore salariés donc pas disponibles autant de jours en semaine, indisponibilités à plusieurs des dates prévues).

Au total en 2022, **5 sessions sur 7 planifiées ont été réalisées** et ce sont **42 stagiaires** qui ont été accompagnés sur tout le territoire, soit **une moyenne de 8 stagiaires par session**.

58% d'entre eux avaient moins de 35 ans, et 68% étaient des femmes.

**Les retours sur les 5 sessions réalisées sont très positifs.** Cette formation est une première étape nécessaire qui permet tant aux porteur-euse-s de projet qu'aux animateur-ices des ADEAR de calibrer au mieux la suite du parcours vers l'installation.

Certains des retours des porteur-euse-s de projets font état de la trop courte durée de la formation, mais les points abordés peuvent être creusés et approfondis **soit via un accompagnement individuel, soit en suivant le parcours du Stage Paysan Créatif.** Par ailleurs, comme présenté dans le point suivant, les participant-es ont parfois eu des demandes de renforcement (immersion dans des productions plus spécifiques, ou bilan collectif à quelques mois de la fin de la session). La formation de l'Idée au Projet est en effet une première porte vers un parcours d'accompagnement structuré autour des temps individuels et/ou collectifs – pouvant aller jusqu'à une formation longue (Stage Paysan Créatif), du portage d'activité dans le cadre de la Coopérative d'Installation en Agriculture Paysanne (CIAP CVL) ou simplement la constitution d'un groupe d'entraide territorial autour du lieu d'implantation.

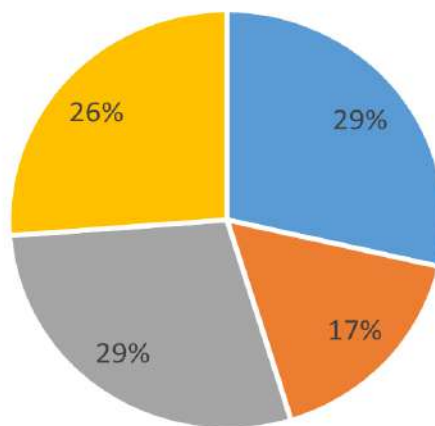
Les suites envisagées à l'issue de la formation sont pour nous un facteur de succès puisque **29% envisage une formation longue** (BPREA/SPC) dans l'agriculture, **17% ont choisi de s'installer et 29% consolident leurs acquis** (mais souvent dans l'optique d'un projet d'installation) en restant en salariat agricole.

De nombreux-ses paysan-nes sont intervenus sur les différentes journées, notamment sur les thématiques des statuts, foncier et comptabilité. Leur retour est également très satisfaisant.



Promotion de l'Idée au Projet 2022, session de l'ADEAR 37

### Suites envisagées à l'issue de la formation



■ Formation longue (BPREA/SPC) ■ Installation ■ salariat agricole ■ Non connu

## PRIMO-ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSTALLATION

En 2022, 158 porteur-eus-s de projet ont été accompagnés. Par ailleurs, en 2022, 15 porteur-euse-s de projet accueillis les années précédentes étaient toujours suivi par les ADEAR, portant le nombre total de porteur-euse-s de projet suivi à 173.

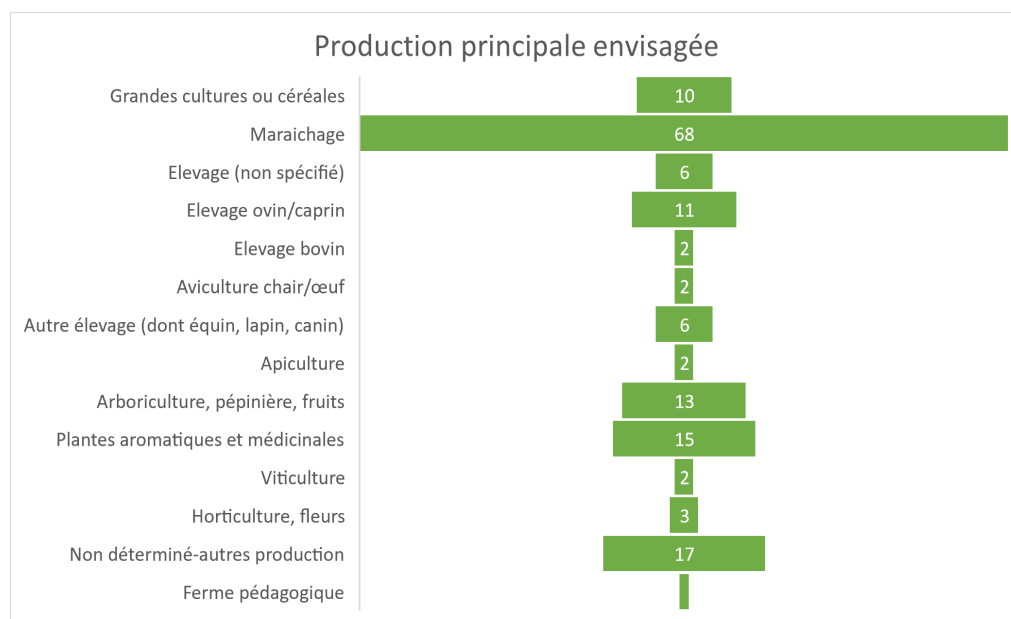
On note un quasi équilibre dans la répartition hommes - femmes (53% d'hommes et 47% de femmes).

S'agissant de l'âge, 51 % des personnes accueillies et accompagnées ont plus de 35 ans. La majorité du public accueilli et accompagné est Non Issu du Milieu Agricole (NIMA) et a un projet d'installation hors cadre familial : seulement 13% des porteur-eus-s de

projet sont d'origine agricole et 8% ont pour projet de s'installer dans un cadre familial.

Plus de 70% des personnes rencontrées ont un niveau d'étude supérieur au bac+2.

Les projets s'orientent très majoritairement vers l'activité maraîchère. On note toutefois une grande diversité de productions envisagées. Au total, toute production animale confondue, l'élevage concerne 29 projets.



Les porteur-euse-s de projet prennent contact avec les ADEAR via plusieurs canaux complémentaires :

- **le réseau paysan** (bouche à oreille, mise en relation par d'anciens porteurs de projet...) 54 %
- **les actions de communication** (flyers, journées de sensibilisation, relations presse et médias, réseaux sociaux ...) 18%

- **les partenaires et prescripteurs** (réseau InPACT Centre, partenaires de l'Installation - Transmission, Chambres d'agriculture, MSA, Pôle emploi...) 28%

## ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSTALLATION : STAGES ET TEMPS COLLECTIFS

L'accompagnement mené prend différentes formes en fonction des besoins exprimés, de la maturité du projet, du niveau de qualification et du mode de production envisagé. A la suite d'un premier contact (mail, téléphone), un **primo - accueil** en physique peut être proposé. Par la suite, l'accompagnement se décline en différents rendez-vous individuels au cours desquels les besoins vont être identifiés, les attentes clarifiées et pour lesquels des animateur-ice-s pourront proposer des **temps collectifs**, ainsi que des formations (par exemple de l'Idée au Projet, ou le Stage Paysan Créatif) et stages à la ferme.

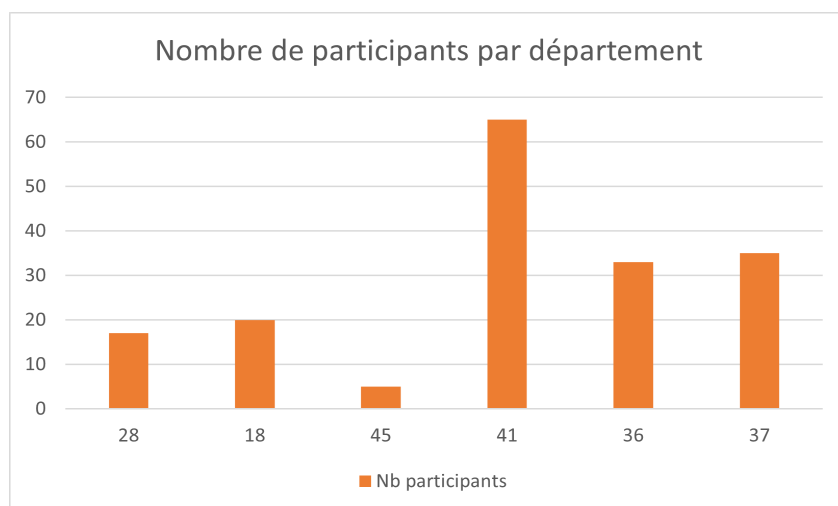
En complémentarité des accompagnements individuels, des temps d'échanges collectifs sont organisés sous la forme de **cafés ou apéros installation** permettant de réunir différents publics et de partager sa vision du métier, son projet et ses questionnements. Ces temps d'échange ont parfois lieu sur les fermes de personnes installées ayant été accompagnées par l'ADEAR, donnant lieu à une visite de ferme et permettant un témoignage direct de l'accompagnement à l'installation prodigué par nos structures. Plusieurs thématiques sont proposées lors de ces échanges comme l'installation en élevage, la relation avec le cédant, l'installation en couple ou avec des associés, le parcours à l'installation ou encore la charge mentale.

**Des supports** (projection de film) peuvent venir enrichir les échanges qui sont animés par les accompagnateur-ice-s des ADEAR, formés aux méthodes **d'éducation populaire**.

En 2022, **11 réunions** ont été organisées, elles ont réuni **160 participant-e-s au total**.

Les stages sont des temps de mise en pratique sur les fermes qui viennent en complément des appuis individualisés et permettre à la fois de se confronter à la réalité de l'activité agricole, d'avancée dans la maturation de son projet, et de rencontrer de futurs cédants potentiels. Les animateur-ice-s des ADEAR peuvent appuyer sur la mise en lien de la ferme d'accueil et du stagiaire, procèdent au conventionnement et vont accompagner le maître de stage tout le long de la durée du stage.

En 2022, **20 conventions de stages** ont été mises en place. Les principales filières concernées sont le maraichage (10 stages), l'élevage (9 stages) et un stage en grandes cultures.



### INSTALLATION PROGRESSIVE

Les 2 principaux outils du réseau pour l'accompagnement à l'installation progressive sont désormais déployés par la CIAP CVL (**le Stage Paysan Créatif et le portage**).

L'accompagnement par les ADEAR se fait en amont de l'entrée en test puis durant toute la durée du portage d'activité.

### MUTUALISATIONS D'ÉQUIPE

6 demi-journées et une journée entière ont été consacrées aux mutualisations salariées, sur l'installation et la transmission. Par ailleurs, des échanges téléphoniques réguliers ont eu lieu. Ces temps sont des moments privilégiés pour échanger sur les pratiques d'accompagnement, sur les outils utilisés, mais aussi pour

Au 31 décembre 2022, 7 personnes étaient en portage au sein de la CIAP CVL.

En 2022, 3 promotions de stagiaires pour le Stage Paysan Créatif ont été animées, rassemblant une trentaine de personnes.

faire un point sur les problématiques rencontrées et trouver des solutions collectives. Ce sont aussi des temps de réflexion pour développer de nouvelles pistes de travail pour chercher d'autres sources de financement.

### BILAN ET PERSPECTIVES 2023

Alors que l'année 2020 et 2021 avaient été marquées par un regain d'intérêt pour le développement d'une activité agricole, et donc un afflux particulier de porteur-euse-s de projet, l'année 2022 marque un essoufflement dans cette tendance, peut-être amplifié par des épisodes de calamités agricoles assez marquants en France. Cela se présente concrètement par une demande plus faible pour certaines de nos formations (surtout de l'Idée au Projet). Néanmoins, les chiffres de primo-accueil restent élevés et la satisfaction de notre accompagnement et des temps collectifs proposés conforte la pertinence de notre offre.

La principale difficulté sur la période 2022 a été l'instabilité des équipes salariées sur certaines ADEAR ce qui entraîne des ruptures dans l'accompagnement ou de la surcharge de travail pour des collègues palliant aux absences. Par ailleurs, l'émergence est un stade de l'accompagnement extrêmement chronophage, car un certain nombre de personnes sollicitent le réseau très en amont de leur projet, avec de nombreuses questions. Nous disposons d'outils pertinents pour les accompagner (conventions de stage, Idée au Projet, temps collectifs), mais le manque de ressources humaines, et donc de temps, est un frein majeur. Par ailleurs, il peut être difficile d'engager les bénévoles des associations départementales sur ce type d'accueil, en raison de la disponibilité demandée.

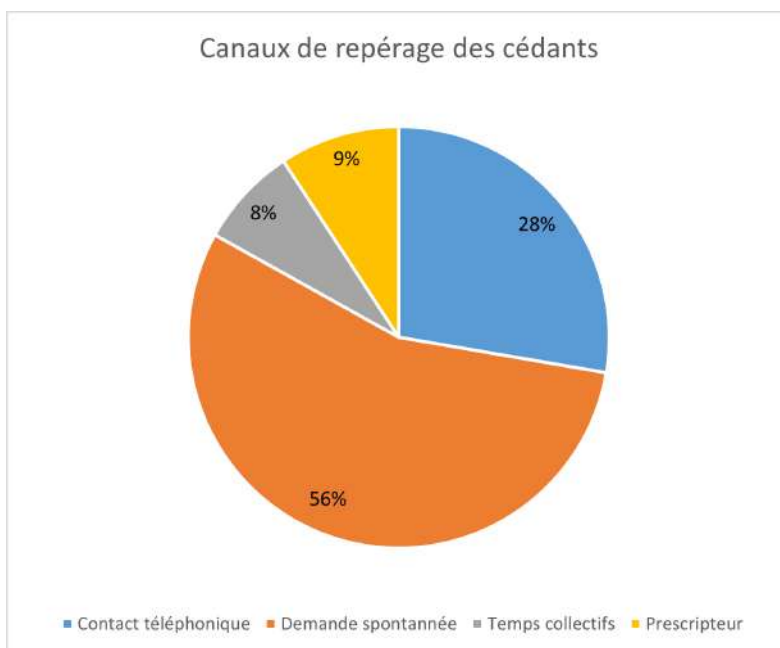
C'est pourquoi le renouvellement des adhérents de nos associations est crucial pour permettre un soutien suffisant sur ces thématiques chronophages mais importantes. D'autant que nos pratiques sont innovantes et en constante remise en question : doubles accompagnements cédant-e-s/porteur-eus-s de projet, accompagnement croissant de collectifs. Les salarié-e-s montent en compétences pour faire face aux nombreux défis de l'installation sur le territoire, le premier sur certains départements étant la difficulté de trouver suffisamment de porteur-euse-s de projet candidat-e-s à l'installation. Par ailleurs, 2023 augure une consolidation des équipes salariées, le début d'année ayant donné lieu à 2 recrutements.

# TRANSMISSION

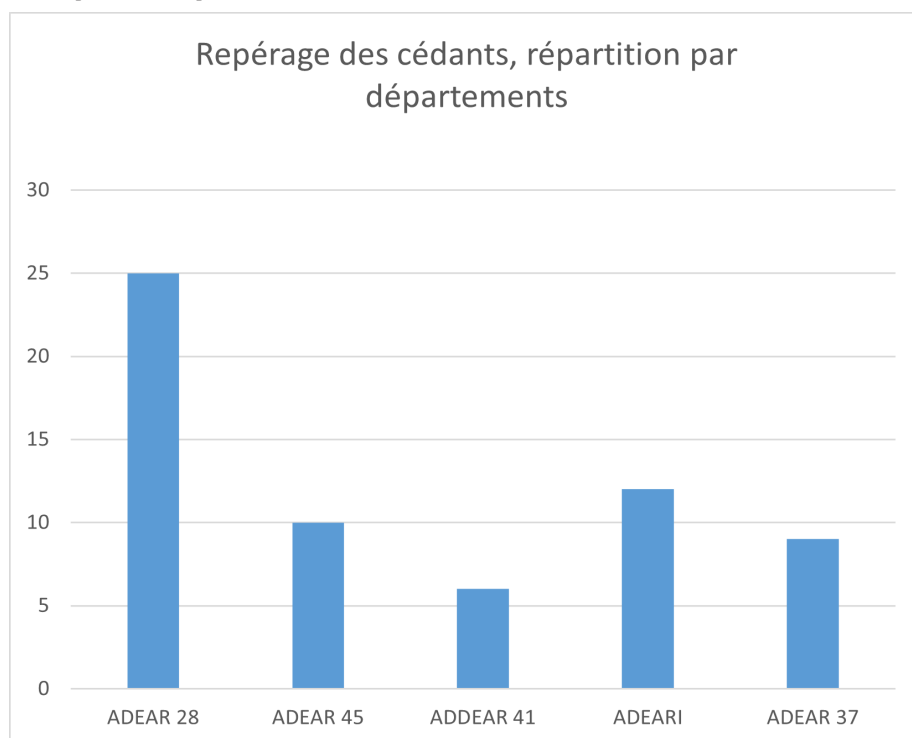
## REPÉRAGE ET ACCOMPAGNEMENT DES CÉDANT·E·S

En 2022, 65 cédant·e·s ont été repérés, dont une grande partie accompagnée par l'intermédiaire des différents outils du réseau, comme nos outils de communication (plaquette, articles de presse, réseaux sociaux) et l'organisation de temps collectifs

et événements, par la mobilisation des partenaires du réseau et des référents foncier locaux mais aussi, de manière plus marginale grâce à l'action de prescripteurs qui ont été sensibilisés par nos actions.



La répartition par ADEAR est la suivante :



La tendance globale remarquée par les animateur·ice·s dédiées à l'installation est sur la difficulté de repérer des cédant·e·s, notamment hors de nos réseaux. Alors qu'il y a de plus en plus de paysan·ne·s qui partent à la retraite, il est encore difficile d'attirer vers nos structures des cédant·e·s bien en amont de la transmission. La transmission étant un sujet personnel qui aborde des thématiques familiales, financières, et chargées en termes d'histoire, il est parfois difficile de trouver sa place d'accompagnateur·ice.

Par ailleurs les territoires ou les cédants sont plus accessibles (dans

l'Eure-et-Loir) sont ceux pour lesquels il y a le plus de difficulté d'attirer des porteur·euse·s de projet (la formation de l'Idée au Projet a été reportée et annulée dans ce département faute de demande).

La répartition géographique des cédant·e·s repéré·e·s explique aussi la répartition des cultures principales de ceux-ci, majoritairement sur des cultures céréalières ou autres grandes cultures :



L'enjeu du repérage des cédant·e·s est de pouvoir les accompagner dans un processus de transmission pour trouver un·e repreneur·euse, ou lorsque ceux ci sont identifié·e·s de faciliter le processus.

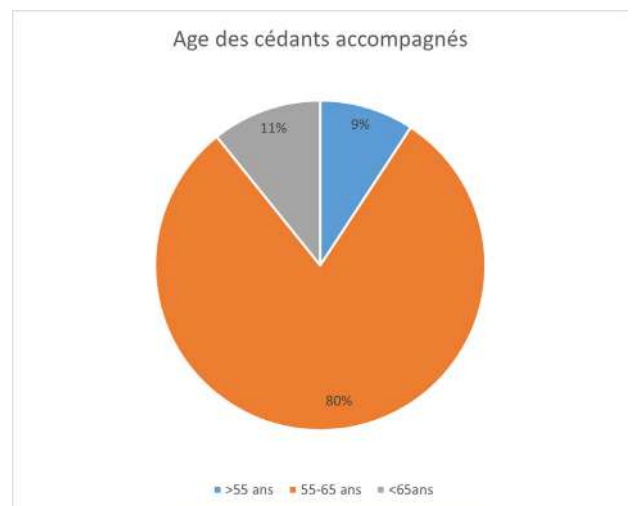
En effet, seulement **31% des cédant·e·s repéré·e·s en 2022 avaient un·e repreneur·euse d'identifié·e.**

Cette année, **9 actions** de sensibilisation ont été organisées, réunissant au total **97 participant·e·s.**

Parmi les **65 cédant·e·s repéré·e·s** en 2022, **40 ont fait l'objet d'un**

**accompagnement.** Celui-ci prend la forme de rendez-vous individuels permettant de structurer le projet de transmission, et débouchant dans la moitié des cas par **l'appui à la rédaction d'une annonce foncière** (relayée sous la forme de **lettres d'info foncières trimestrielles**). Il peut s'agir également de la participation à une formation ou encore de la mise en relation avec des porteur·euse·s de projet.

La grande majorité des cédant·e·s repéré·e·s et/ou rencontré·e·s ont entre 55 et 65 ans :





### **BILAN ET PERSPECTIVES 2023**

La transmission est une thématique difficile, qui requiert beaucoup de soutien externe, tant pour le repérage (réseau, prescripteurs trop peu sensibilisés et nombreux), une solide expérience, et qui questionne parfois notre équipe salariée dans leur légitimité de par le manque de temps disponible pour prodiguer un accompagnement de qualité. En effet, aucun des salarié·e·s de nos structures n'est à 100% sur des actions de transmissions, et celle-ci peut parfois être le parent pauvre des priorités des structures, faute de moyens. En 2023, l'ARDEAR CVL dépose un dossier avec Terre de Liens Centre et InPACT Centre, dans le cadre du CASDAR démultiplication ouvert par Franceagrimer, pour renforcer nos capacités sur cette thématique pour 3 ans. Certaines ADEAR CVL renforcent leur équipe bénévole sur cette thématique en organisant notamment des commissions dédiées à la transmission.

# FORMATION

## FORMATIONS VIVÉA

Les principales thématiques traitées sont les suivantes :

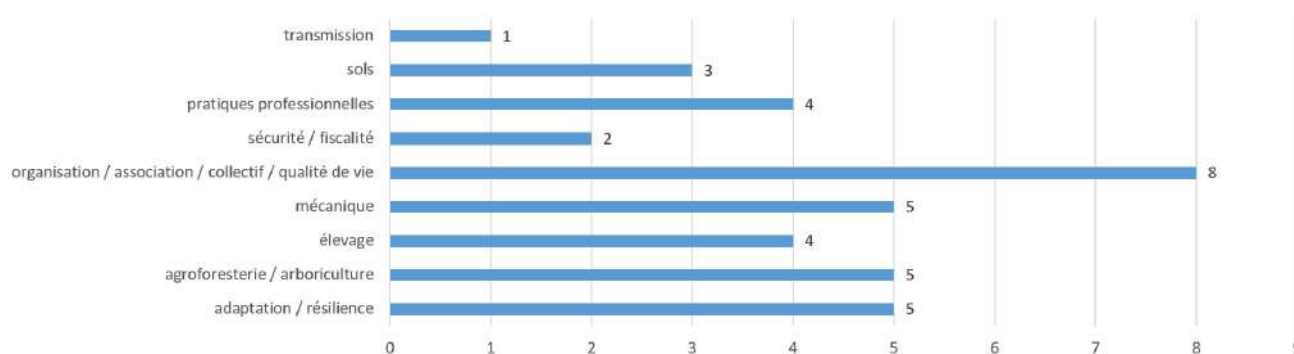
**Installation - Transmission** : chiffrage, installation en collectif, transmission, couple, statuts

**Changement de pratiques** : systèmes herbagers et fourragers, autonomie alimentaire des troupeaux, pratiques alternatives de soins aux animaux, sols vivants, agroforesterie, arboriculture, traction animale, semences paysannes,

chiens de troupeau, résilience des élevages, des fermes, adaptation au changement climatique, bien-être animal, eau d'abreuvement, pain au levain

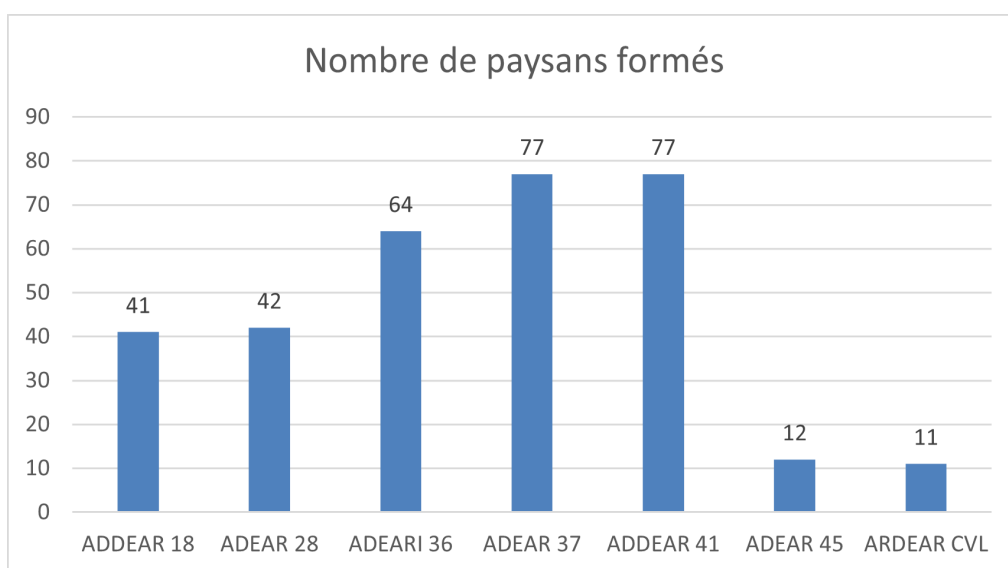
**Thématiques transversales** : agriculture paysanne, transformation - conserverie, mécanique, cibler son marché, postures au travail, qualité de vie au travail, être acteur en collectif, comptabilité et fiscalité en vente directe.

Répartition des formations VIVEA par thématique



Au total, ce sont **35 formations** qui ont été menées en sous-traitance par les ADEAR et 2 en direct par l'ARDEAR CVL, soit **3324 heures stagiaires**.

Nombre de paysans formés



## CERTIFICATION QUALITE

L'ARDEAR CVL est un organisme de formation (OF) certifié QUALICERT-VIVEA et QUALIOPI : important travail réalisé par le réseau depuis 2020 et poursuivi en 2022 pour être en conformité avec les exigences de qualité imposées par la réforme de la formation professionnelle de 2018 et continuer à être financé par les différents dispositifs existants (Pôle

emploi, OCAPIAT...). Ainsi, un audit blanc a été organisé en interne en mars 2022 pour se préparer à l'audit de surveillance réalisé par SGS en avril 2022 qui s'est soldé positivement, avec deux non-conformités détectées (une mineure quant aux attestations de formation, une majeure sur la communication insuffisante sur la certification QUALICERT-QUALIOPI).

## CERTIFICATION DES STAGES DU PAYSAN CRÉATIF

Depuis 2017, l'ARDEAR CVL et la CIAP CVL organisent le « Stage Paysan Créatif » financé par la Région Centre-Val de Loire, actuellement dans le cadre du Plan Régional de Formation 2021-2024.

Les chiffres 2022 sont présentés page 14 du rapport d'activité.

**L'enjeu de cette formation est d'acquérir l'ensemble des compétences et des moyens nécessaires à une création ou une reprise de ferme.**

Depuis la réforme de la formation professionnelle et de VIVEA, il est de plus en plus difficile de financer des formations destinées aux porteur-euse-s de projets.

Ainsi, pour assurer la pérennité du Stage Paysan Créatif, la CIAP CVL et l'ARDEAR CVL ont enregistré, en 2021, au Répertoire Spécifique de France Compétences la certification "Entreprendre en Agriculture Paysanne" (EAP).

Engagés en tant que co-certificateurs, l'ARDEAR CVL, la CIAP Pays de Loire, de l'ARAP Bretagne et de la FADEAR, développent le cadre national des certifications professionnelles du réseau de l'agriculture paysanne. En effet, en 2022, plusieurs membres de la FADEAR (ARDEAR Nouvelle Aquitaine,

ADEAR 11, Terre Vivante, Initiatives Paysannes) ont demandé l'habilitation pour organiser les épreuves permettant aux porteur-euse-s de projet d'obtenir la certification EAP.

En parallèle, le réseau de l'agriculture paysanne porte une seconde certification : « Chiffrer son projet en agriculture paysanne ». Un comité de pilotage animé par la FADEAR gère les deux certifications et définit la stratégie nationale pour pérenniser les formations destinées aux candidats à l'installation.

Amandine Dupuy, Marie-Agnès Fouchez pour l'ARDEAR CVL et Thierry Bouvet pour la CIAP CVL ont participé en 2022 à ce comité de pilotage.

En 2023, les enjeux de ce comité de pilotage seront alors de poursuivre l'habilitation de nouvelles ADEAR a organiser les évaluations, définir un modèle économique basé sur une redevance des organismes de formation, répondre à de nouveaux appels à projets et enfin se positionner sur la place des partenaires InPACT dans les certifications professionnelles détenues par le réseau de l'agriculture paysanne.

### FORMATIONS OCAPIAT POUR LES SALARIÉS DU RÉSEAU RÉALISÉES

Dans le cadre des appels d'offres obtenus par l'ARDEAR CVL pour des formations inscrites au catalogue TPE-PME, notre OF a organisé 7 formations à destination des salarié-e-s des entreprises de moins de 11 salarié-e-s relevant d'OCAPIAT. En l'occurrence, ce sont 86 participant-e-s tous salarié-e-s au sein du réseau InPACT

Centre qui ont bénéficié de formations sur l'animation de réunions, la gestion du temps, le pilotage de l'entreprise...

L'ARDEAR CVL a également porté une formation individuelle prise en charge par OCAPIAT via le dispositif BOOST COMPETENCES pour la nouvelle salariée du réseau des AMAP.

### NOUVELLE FORMATION OCAPIAT DÉPOSÉE

En partenariat avec InPACT Centre et l'ADAR CIVAM, l'ARDEAR CVL a répondu en octobre 2022 à un nouvel appel d'offres OCAPIAT pour une formation aux fondamentaux de l'agroécologie (obtenu et signé en février 2023).

### FORMATION DES ADMINISTRATEUR.ICES

Une formation, en sous-traitance à l'ADEAR 37, a été organisée en 2022 : « Se former au rôle d'administrateur-ice et d'employeur-se pour être acteur-ice d'un collectif en équipe ».

### AUTRES FORMATIONS EXTERNES SUIVIES PAR LES SALARIÉES

Quatre salariées ARDEAR ont bénéficié en 2022 de 4 formations : conception et animation de formation (2), réseaux sociaux (1), PAC 2023-2027 (1), devenir chargée de communication (1 sur 2022-2023).

### BILAN ET PERSPECTIVES 2023

2022 a vu la certification qualité pérennisée jusqu'en 2024, ce qui est indispensable à la poursuite de l'activité formation de l'ARDEAR CVL et de ses sous-traitants ADEAR et CIAP CVL.

Sur les formations destinées aux paysans, les chiffres sont en baisse : légère en nombre de formations (- 4) et en nombre de participants (-59) mais plus nette en heures stagiaires (-1 460) par rapport à 2021, pour deux raisons : des formations plus courtes avec moins de participants. Au vu des prévisions, 2023 est sur des bases similaires à 2022.

Enfin, cette année 2022 a également permis à l'ARDEAR CVL de développer des formations collectives pour les salariés du réseau au titre du catalogue TPE-PME OCAPIAT, sur les thèmes autour des pratiques professionnelles (animation, pilotage d'entreprise...), formations qui vont se poursuivre sur 2023, étoffée d'une nouvelle thématique sur l'agroécologie.

# CHANGEMENT DE PRATIQUES

## LES GROUPES ACCOMPAGNES EN 2022

Dans le cadre de la convention Multifonctionnalité agricole (MFA), 25 groupes ont été accompagnés en 2022 par les ADEAR sur des sujets très diversifiés : arbres fruitiers, maraîchage, élevage, grandes cultures, vie des sols, agroforesterie, autonomie, chiens de protection, achat groupé, circuits courts, soins alternatifs, traction animale, abattage de proximité, agrivoltaïsme...

52 réunions ont été animées pour accompagner 205 paysan-ne-s en traitant de l'adaptation au changement climatique (12), la gestion de ressource en eau (12), la préservation de la biodiversité (20), la résilience des exploitations et

l'adaptation au territoire (21).

Ainsi, l'accompagnement collectif mené par les animateur-ice-s Changeement de pratiques des ADEAR auprès des paysan-ne-s croise à la fois les enjeux de la transition agroécologique et le projet politique de l'agriculture paysanne. Outre le développement des liens sociaux, de l'entraide, ces groupes permettent des échanges concrets entre les paysan-ne-s sur leur pratiques professionnelles et sur les évolutions possibles sur les fermes. Les besoins en compétences repérés dans les groupes ont donné lieu à l'organisation de formations (cf partie 4).

ADDEAR 18	ADEAR 28	ADEARI	ADEAR 37	ADDEAR 41	ADEAR 45
Arbres fruitiers 10  (2) 	Éleveurs ovins sud 28 9  (2) 	Maraîchers 9  (2) 	Préservation du sol 4  (3) 	Traction animale 12  (3) 	Projets agroforestiers 10  (2) 
Chiens de protection 8  (2) 	Achat groupé maraîchage 11  (1) 	Valorisation viande de chevreau en circuits courts 9  (1) 	Agroforesterie 6  (4) 	Systèmes herbagers 11  (2) 	Gestion de l'eau et techniques agraires 7  (3) 
Traction animale 10  (1) 	Projets agroforestiers 5  (1) 	Soin alternatif aux animaux (phytothérapie et aromathérapie) 10  (2) 	Maraîchage et changement climatique 8  (4) 	Agroforesterie 8  (1) 	Agrivoltaïsme 8  (1) 
Autonomie technique 10  (3) 	Vie du sol 5  (3) 		Grande culture et changement climatique 10  (4) 	Éleveurs porcins 11  (2) 	Abattage de proximité 3  (1) 
				Changement de pratiques agricoles 7  (3) 	
				Maraîchage et PAM 4  (1) 	



Adaptation au changement climatique



Gestion de la ressource en eau



Préservation de la biodiversité



Résilience des exploitations/  
Adaptation au territoire





## DIAGNOSTIC AGRICULTURE PAYSANNE

Les animateurs Changement de pratiques utilisent également l'outil « Diagnostic en agriculture paysanne » pour l'accompagnement des paysan-ne-s vers plus d'autonomie, de vivabilité des fermes, de valorisation

des productions etc... Trois animateurs-trices ont d'ailleurs suivi la formation organisée par la FADEAR en 2022.



## GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTAL (GIEE)

En 2022, 5 GIEE sur des thématiques variées sont reconnus et portés par les ADEAR, dont 4 ont bénéficié d'une animation ADEAR et le 5<sup>ème</sup> d'une animation ARDEAR :

- 36 - Autonomie en élevage ;
- 41 - Traction animale ;
- 37 - Semences paysannes et transition agroécologique (cf l'animation ARDEAR du GIEE 37 en partie 6 sur les semences paysannes).
- 18 - L'arbre, gardien du vivant ;
- 28 - Terres vivantes ;



GIEE 36 : autonomie en élevage



GIEE 41 : traction animale

### DOSSIERS DEPOSES

Deux dossiers de demande de financement ont été déposés en 2022 auprès de la Région CVL dans le cadre de son appel à projets Innovation. Le soutien à l'action "Maison des Semences Paysannes" a été reconduit transitoirement pour 2023, dans l'attente pour la Région de clarifier sa politique des CAP filières. Par contre, le projet "Création d'un

observatoire régional des techniques et stratégies d'adaptation au changement climatique" a été refusé, au motif de l'absence d'innovation en termes d'outils (observatoire) ou organisationnelle (partenariat mis en œuvre) pour atteindre l'objectif d'une diffusion massive et rapide de solutions auprès des agriculteurs.

### REUNIONS INSTITUTIONNELLES

Dans le cadre de ces propositions ci-dessus, deux réunions ont eu lieu avec le service Agriculture de la Région en janvier puis à l'été 2022 pour évoquer les perspectives de financement à court

et moyen terme, avec une orientation vers les CAP Filières privilégiée par la Région.

### MUTUALISATIONS D'ÉQUIPE

Des échanges téléphoniques ou visio réguliers et 3 journées en présentiel ont eu lieu sur le changement de pratiques en 2022, permettant d'échanger sur les projets et les pratiques professionnelles des animateur·ice·s.

### BILAN ET PERSPECTIVES 2023

Après deux changements successifs dans le Loiret en 2022 et un changement à l'ARDEAR CVL, l'équipe « Changements de pratiques » qui semble stabilisée pour 2023, poursuivra les axes de travail liés à l'adaptation des fermes (changement climatique, autonomie, circuits de vente, pratiques professionnelles), notamment à travers les diagnostics agriculture paysanne, l'accompagnement collectif de groupes et l'animation des GIEE.

En termes de projets, suite au refus d'une demande de financement en 2022, il est prévu de retravailler en 2023 la thématique du changement climatique pour déposer une nouvelle demande que ce soit auprès de la Région ou d'autres financeurs, comme l'ADEME, l'Agence de l'eau...

La thématique spécifique (mais vaste) de l'eau pourrait être approfondie, afin de déterminer plus précisément les axes de travail (gouvernance de l'eau, aspect technique / agronomique, etc) puis les formes d'interventions ou formations.

Un changement sémantique, acté en CA du 12/12/2022, consiste à parler plus généralement d'"agriculture paysanne", plutôt que de "Changement de pratiques".

En termes de coordination, après un 1<sup>er</sup> trimestre 2023 d'expérimentation d'un nouveau planning allégé de mutualisation, on peut constater un besoin de resserrer les liens entre animateurs. Des points réguliers en visio pourraient y répondre pour tout ou partie.



# SEMENCES PAYSANNES

2022 est une année en demi-teinte pour la Maison des Semences Paysannes Centre-Val de Loire (MSP CVL), compte tenu des problématiques RH au sein de l'ARDEAR CVL : l'animatrice technique semences paysannes a dû consacrer une partie de son temps de travail au 1<sup>er</sup> semestre à d'autres tâches de coordination, puis a quitté la structure à l'été 2022, le relais a été repris progressivement par la coordinatrice formation et Changements de pratiques mais sur un temps de travail moindre. Depuis décembre 2022, les missions MSP sont réparties entre cette dernière et l'apprentie Changements de pratiques employée par l'ARDEAR CVL depuis septembre 2021.

A noter en 2022 : le suivi d'essais INRAE dans une ferme du Loir-et-Cher début 2022, 7 contacts pour des échanges de semences, dont au moins 1 s'est concrétisé et l'animation de 2 projets présentés ci-après en Indre-et-Loire et Loiret.

## GIEE 37 : «LES SEMENCES PAYSANNES : CLÉ DE VOÛTE DE LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE DES FERMES»



L'année 2022 marque la fin prévue de l'animation par l'ARDEAR CVL du GIEE 37 et des actions menées par la MSP à cet effet. Le GIEE est reconnu par le Ministère jusqu'en 2025 et un avenant de 6 mois prolonge la convention avec la DRAAF de financement de l'animation ARDEAR du projet, jusqu'au 30 juin 2023 afin d'en valoriser les résultats.

Ainsi, si l'animation de ce groupe n'a pas été aisée du fait du manque de disponibilité des membres du groupe, le bilan en cours de réalisation montre l'évolution des pratiques des paysans et paysannes. Ainsi, le cadre de financement de l'animation des GIEE n'est pas toujours adapté aux projets paysans, à l'échelle de temps et à l'évolution des situations et des besoins sur les fermes.

La valorisation des semences paysannes implique que le territoire dans lequel s'inscrivent les fermes qui en cultivent soit suffisamment dynamique et sensibilisé pour apprécier la valeur des produits issus de ces cultures. Enfin, force est de constater une autonomie importante en semences et en intrants maintenant pour les paysan-nes du GIEE, mais également en transformation, valorisation et commercialisation des produits, que ce soit de la farine, du pain, ou encore du fourrage pour le bétail.



Expérimentation d'itinéraires techniques

### MICRO-FILIÈRE DE CÉRÉALES PAYSANNES DU LOIRET

Par ailleurs, une autre dynamique dans le Loiret (45) autour du projet A VOS ID 45 connaît un second souffle, avec une co-animation ADEAR 45 et ARDEAR CVL, chacune ayant une convention avec la Région. Des paysans et paysannes, des boulangers et boulangères se sont retrouvés cette année pour poursuivre le projet de micro-filière de blé issu de semences paysannes, et de commercialisation

de pains paysans. Ainsi, en 2022, ont été organisés : un chantier participatif de récolte, des analyses de grains et farines, le tournage d'une vidéo de promotion des pains issus des céréales paysannes et une réunion de pilotage du projet afin de préparer une journée de panification et dégustation (réalisation 2023).



Chantier participatif de récolte



## **BILAN ET PERSPECTIVES**

Avec la reconfiguration de l'équipe ARDEAR, l'implication en première ligne des coordinatrices ARDEAR dans les projets de type GIEE 37 et A VOS ID 45 ne semble plus de mise. La place de l'ARDEAR serait plutôt d'être en appui sur des points spécifiques auprès des animateurs des ADEAR. Néanmoins, il semble important de ne pas laisser s'essouffler les dynamiques existantes. Un relais d'animation départemental et régional pourrait exister dans le cadre du temps financé par la Région au titre de la Maison des Semences Paysannes. A ce jour et jusqu'à fin août 2024, l'apprentie animatrice changement de pratiques, qui réalise une partie de son projet d'études sur cette thématique, permet de faire ce lien.

Ainsi, 2023 est une année charnière pour la MSP, avec à la fois l'opportunité de relancer la dynamique régionale grâce au binôme coordinatrice/apprentie, et l'incertitude sur les financements pour 2024.

# COMMUNICATION

## COMMISSION COMMUNICATION

Ayant pour objectif d'impulser, de suivre de nouveaux projets, de mutualiser sur la thématique et d'être dans la co-construction, la commission a su retrouver un nouvel élan. Dynamique, elle s'est réunie trois fois avec une bonne participation de l'équipe salariée et des administrateur-ice-s. Privilégiant la régularité des réunions à la longueur de celles-ci, quatre visios étaient également programmées durant le premier trimestre. La volonté de se réunir aussi souvent que possible marque l'état d'esprit des bénévoles et salarié-es. A noter que pour des raisons liées à la situation interne de l'ARDEAR CVL mais aussi par le départ en congé maternité de la chargée de communication régionale, toutes les réunions n'ont pas pu avoir lieu malgré la reprise de l'animation par les ADEAR. Elles devront donc se poursuivre en 2023.

La vision opérationnelle de la commission se traduit concrètement par la mise en place d'un organigramme administrateur-ice-s et salarié-e-s, par la construction d'un livret d'accueil destiné aux nouveaux administrateur-ric-e-s souhaitant nous rejoindre. Une définition des cibles prioritaires et chantiers à travailler tout au long de l'année nous a permis d'avoir les axes de travail suivants :

- le **renouvellement des administrateur-trices dans notre réseau,**
- **l'amélioration de la diffusion de notre offre de formation,**
- **la recherche d'un soutien auprès de la société civile,**
- **faire naître de nouvelles vocations auprès des porteur-euse-s de projet.**

## LES FÊTES DE L'AGRICULTURE PAYSANNE

Portés par les ADEAR et co-organisés avec les Confédérations paysannes départementales, ces moments forts de l'année permettent de favoriser les rencontres entre des paysan-nes désireux-euses d'échanger sur leurs pratiques agricoles et aux citoyen-nes de s'interroger sur leur cadre de vie, leur alimentation... Au nombre de 5 en 2022, les fêtes de l'agriculture paysanne ont rassemblé au total 2900 personnes. Une réelle réussite

pour tout le réseau, ces instants de partage s'imposent de plus en plus comme des indispensables auprès du grand public. Visite de ferme, randonnée, village associatif, concert, conférence, marché paysan, tout est réuni pour proposer un moment de convivialité et de débat.



## DES OUTILS INTERNES POUR FLUIDIFIER L'INFORMATION

Une plateforme interne, dite "Agora", sert uniquement au stockage d'informations. Celle-ci est accessible par 79 personnes. Cette plateforme collaborative concerne les salarié-es ADEAR/ARDEAR, le Bureau, les 2 coordinatrices (InPACT Centre et CIAP CVL). Elle a été mise à jour régulièrement au fil des départs et des nouvelles arrivées au sein du réseau.

La circulation de l'information a été un enjeu majeur pour l'année 2022. La réalisation d'une frise-action a été présentée aux administrateur-ice-s avant chaque conseil d'administration. Cet outil s'est révélé infructueux et a été mis de côté.

## DIFFUSER LES ACTIONS DU RÉSEAU VIA LES OUTILS DE COMMUNICATION DIGITALE

**Assurer la veille de l'information et animer les outils de communication externes.**

**Un site Internet :** le site Internet régional et les 6 sites départementaux ont été alimentés très régulièrement en articles de presse (15), en actualités (40). Ces articles ont mis en avant les événements phares organisés par le réseau, des portraits ou témoignages de collectifs ou d'individus œuvrant pour une agriculture respectueuse de la nature et des êtres humains.

Toutes nos formations, petites annonces et événements ont également été visibles par nos publics cibles tout au long de l'année.

L'article le plus visité reste la plaquette de présentation "L'agriculture paysanne : un projet politique"

En moyenne, on a compté 800 visites sur le site par jour en 2022.

Un gros travail de refonte du site Internet avait été mené en 2021 en lien avec la FADEAR. L'année 2022 a marqué le début de l'appropriation de l'outil et de la rédaction de son contenu, travail qui va se poursuivre en 2023.

**Lettre d'information :**

- 50 newsletters ont été envoyées,
- 3000 destinataires ont reçu des informations du réseau,
- 31 annonces foncières,
- 2 newsletters foncières.

**Une présence sur les réseaux sociaux**

En 2022, 5 ADEAR sur 6 ont diffusé leur actualité sur Facebook. Avec 600 publications, le réseau des ADEAR développe largement son image de marque. En effet, les publications régulières et diverses sur Facebook (formations, événements, portraits, articles presse, relais des partenaires, chiffres, dates clés...) permettent aux porteur-euse-s de projet, aux paysan-nes et au grand public de mieux connaître nos actions et de rayonner sur toute la région Centre-Val de Loire.

L'arrivée de l'ARDEAR CVL sur Instagram complètera sa présence sur Facebook avec la publication de moments de vie, d'expériences, de témoignages. En 2023, l'effort devra se poursuivre en développant nos trois réseaux qui sont à des étapes de croissance différentes : Facebook 3227 abonné-es sur la page, Instagram (création du compte) et LinkedIn (création de la page entreprise).

**Youtube**

La chaîne youtube de l'ARDEAR CVL compte 47 abonné-es et réalise 4700 vues en 2022. Dans les départements, l'ADEAR 37 et l'ADEAR 28 mutualisent leur compte avec la Confédération paysanne de leur département.

## LE TOURNAGE D'UNE VIDÉO

Le tournage d'une vidéo de promotion des pains issus des céréales paysannes a été réalisée en 2022 dans le cadre du projet A VOS ID 45. Différents temps de coordination ont été nécessaires au bon déroulement de cette action.



## LES PRESTATIONS RÉALISÉES EN 2022

L'ADEAR 45 a sollicité l'ARDEAR CVL pour son accompagnement à la communication de janvier à avril 2022. L'actualisation et l'alimentation des outils tels que le site Internet, la newsletter, les listings et le Facebook permettent de couvrir les besoins des adhérent-es. Des temps d'échanges mensuels ont été réalisés avec les deux salarié-e-s de l'ADEAR 45.

Quelques chiffres :

- 4 lettres d'informations réalisées
- 4 réunions de coordination
- 9 actualités mises en ligne
- 7 publications Facebook
- 7 mailings lists mises à jour

La **CIAP CVL** a également demandé appui à l'ARDEAR CVL pour l'actualisation de sa **plaquette "S'installer progressivement avec la CIAP CVL"**, la publication d'actualités sur le Stage Paysan Créatif sur le Facebook de l'ARDEAR CVL, la mise à jour de la plateforme interne CIAP CVL.

L'ARDEAR CVL a réalisé le trimestriel **Demain paysan** écrit par les paysan-nes des départements 18, 28, 37, 41 et 45 soit **4 numéros**. Un nouveau gabarit verra le jour fin 2022.

## PHOTOTHÈQUE :

Des photographies sont prises au fil de l'année. Elles sont ensuite archivées dans la photothèque régionale. Ce travail va se poursuivre en 2023.

## **BILAN ET PERSPECTIVES**

Compte tenu des problématiques de fonctionnement, de gouvernance et de ressources humaines, l'année 2022 a été assez inégale. De plus, la chargée de communication étant partie en congé maternité en septembre 2022, l'activité a été quelque peu ralentie. Alors que l'année 2021 et 2022 avaient été marquées par un fort besoin d'échange sur la thématique et de création de nouveaux outils, l'année 2022 a été une année de déploiement des outils existants. A noter : la réussite de la commission communication avec une bonne dynamique.

2023 s'annonce comme étant une année riche en projets de communication avec comme besoin le recrutement de nouveaux et nouvelles administrateur-trices et l'accompagnement des salarié-e-s nouvellement arrivé-e-s. Les prestations ne sont pas en reste puisque la CIAP CVL semble accorder sa confiance à l'ARDEAR CVL pour la poursuite de ses missions en communication.